

## Trois-Rivières poursuit sa lutte contre l'agrile du frêne

**Le 29 janvier 2026** – Une nouvelle phase de la lutte contre l'agrile du frêne s'ouvre à Trois-Rivières alors que la Ville s'apprête à abattre 435 arbres malades cette année. Les arbres concernés se trouvent notamment dans les parcs Pie-XII, Laviolette, des Prairies et Rochefort ainsi que sur le boulevard Gene-H.-Kruger et à l'Île Saint-Quentin.

Au-delà de 30 % de dépérissement, le traitement devient inutile et les arbres deviennent plus fragiles, forçant ainsi la Ville à les remplacer. Depuis 2018, près de 1 300 frênes ont dû être abattus sur les quelque 2 200 répertoriés sur les terrains publics.

### 3 550 arbres plantés depuis la découverte de l'agrile

Soucieuse de conserver sa canopée urbaine, Trois-Rivières procède chaque année à des opérations de plantations d'arbres. Depuis la découverte de l'agrile du frêne, plus de 3 550 nouveaux arbres ont été plantés. Plusieurs ont été plantés quelques années avant l'abattage des frênes matures dans le but de réduire l'impact et les essences ont été diversifiées afin de favoriser une canopée résiliente.

### Frênes privés : les propriétaires invités à agir en prévention

La Ville encourage la communauté trifluvienne à vérifier l'état de leur frêne. Un frêne mort ou en dépérissement augmente les risques de chutes de branches, entraînant des risques pour la sécurité. Pour l'abattage, [un certificat est nécessaire et la démarche est sans frais](#).

Pour les frênes ayant 30 % de dépérissement ou moins, un programme de subvention est toujours offert. Les propriétaires doivent faire une demande au 311 pour une évaluation de leur frêne avant traitement. Toutes les informations sont disponibles au [v3r.net](http://v3r.net).

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation publique